

obligés ou attirés dans le commerce du sexe (Brésil, Inde, Thaïlande).

"Les franges extrêmement pauvres de la population continuent à chercher en dehors du système des moyens leur permettant de survivre et constituent une sous-culture de la pauvreté qui se reproduit et s'alimente elle-même." (G.A.N., Chili).

Ce phénomène peut se combiner à l'existence d'autres groupes ethniques ou de nationalités différentes dont l'accès aux ressources est limité et qui sont particulièrement vulnérables en raison de leur réputation ou de leur position sociale dans le pays (Népal, Taiwan, Inde, Brésil, Venezuela). Pour ce groupe, les mesures de protection ou le respect général qui pourrait être accordé aux femmes et aux enfants en s'enracinant dans une conscience ou des principes nationaux répandus sont considérés comme sans importance ou inutiles.

*Le peu de considération pour les femmes et l'opinion qu'elles sont et peuvent être traitées comme une forme de propriété: on leur refuse le droit de s'exprimer et la possibilité de se défendre et de se protéger (Népal, Thaïlande, Brésil Chili). Au Népal, la combinaison d'un tel statut de la femme et de la demande provenant du commerce du sexe dans les pays voisins a donné naissance à un important trafic de femmes et de filles qui sont vendues dans les maisons de prostitution. 70% des filles interrogées dans des maisons de prostitution dans le cadre d'une étude thaïlandaise avaient été vendues une fois, 25% une deuxième fois et 5% une troisième fois. Par la suite, elles souffrent de toutes les conséquences de ces abus et ne récoltent aucun ou très peu - des bénéfices financiers pour les services quelles sont obligées de rendre.*

*Un cadre législatif faible, vague, contradictoire, qui peut contenir des dispositions pour la protection des enfants mais où l'enfant exploité dans le commerce du sexe peut être vu comme un criminel plutôt que comme une victime ou encore*

considéré comme n'appartenant pas à la catégorie des enfants pour lesquels la protection est garantie (R.-U., Ethiopie). On peut citer par exemple les difficultés de poursuivre en justice les proxénètes et les souteneurs au Chili, où le délit serait l'atteinte aux bonnes moeurs, puisque le fait que l'enfant ait déjà été catalogué comme prostitué par le passé est considéré comme un élément de défense.

"On ne peut pas corrompre ce qui est déjà corrompu."

*La corruption au sein du gouvernement.* Elle peut aggraver les conséquences d'un cadre législatif vague lorsque les responsables chargés de faire appliquer certaines mesures de protection tirent en réalité des bénéfices de l'exploitation, financièrement ou en exigeant des services sexuels.

Un manque de volonté politique qui se traduit par une véritable complicité avec les exploiters. Dans ce cas, l'ampleur de la prostitution des enfants peut être considérée comme une source de bénéfices économiques qui profite directement aux exploiters qui soutiennent et sont en échange soutenus par les décideurs politiques. La prostitution enfantine peut être vue comme un phénomène qui attire les revenus étrangers par le tourisme du sexe et donc comme un atout plutôt que comme une violation des droits fondamentaux des enfants,

*Les convictions culturelles* dans les sociétés qui combinent certains des facteurs déjà cités avec la croyance que des relations sexuelles avec une fille vierge ont des pouvoirs fortifiants ou curatifs, il y a une demande pour des enfants plus jeunes. Certaines pratiques religieuses aboutissent au même résultat. Par exemple le système "Devadasi" qui, bien qu'illégal, est encore pratiqué dans certaines parties de l'Inde, entraîne ou tolère l'exploitation sexuelle.

*La demande de services sexuels.* Une telle demande peut provenir de larges groupes